

LETTRE PUBLIQUE DE LA FNDT

Monsieur Philippe TABAROT

Ministre Délégué chargé des Transports

Madame Maude BREGEON

Ministre de l'énergie/Porte-parole du gouvernement

Madame Stéphanie Rist

Ministre de la Santé

Monsieur Roland Lescure

Ministre de l'Économie, des Finances

Monsieur Serge Papin

Ministre des Petites et Moyennes entreprises

Importance : Haute.

En date du 24 mars 2026

Objet : Proposition FNDT situation de volatilité des coûts du carburant .
Propositions d'urgences + Propositions Pérennes.

1

Mesdames, Messieurs les Ministres des Transports, de l'Energie, de l'Économie et des Finances, de la Santé et des Petites et Moyennes Entreprises ;

Par la présente, nous revenons vers vous pour faire suite aux annonces gouvernementales liées à la crise des carburants/énergies.

Nous vous avons respectivement exprimé nos attentes et cadre d'exécution contractuel contraint au titre des activités de taxi, par le double biais de l'arrêté national et local annuel des tarifs, de même qu'au titre de la nouvelle convention CNAM reposant sur une seule des composantes tarifaires, soit le tarif A dont l'accise repose sur le tarif 2024.

De même vous conviendrez que nous avons été force de propositions, tant du point de vue des mesures d'urgences, que celles à envisager en vue de l'obtention de solutions pérennes, afin de ne plus vivre ces situations de crises anxiogènes pour tous.

A date nous n'avons reçu aucun retour de votre part, sauf à considérer que les annonces faites ce jour, concernant l'ensemble des secteurs du transport s'inscrit dans ceux-ci.

A la lecture des mesures prises, nous émettons les plus sérieuses réserves quant à la prise en considération de nos difficultés, partagées par l'ensemble du secteur.

Affiliée à la CPME: Confédération des Petites et Moyennes Entreprises.

Siège social : 38 rue de Chartres 28360 VITRAY EN BEAUCE

Contact : 06 09 87 29 18 – Siret : 508 617 875 00036 - <http://www.fndt.fr> - Email : infocontactfndt@orange.fr

Nous vous rappelons, que les mesures envisagées consistant à surseoir, échelonner, émettre des prêts, ne pouvaient pas en tout état de cause, répondre à l'inflation des « coûts » si l'on ne peut en répercuter la hausse. A tout le moins, c'est l'exact situation de notre profession et faire croire que vos mesures assureront la survie de nos entreprises procède d'un biais cognitif.

Lors de la table ronde du mardi 17 mars, vous nous avez enjoins à faire valoir auprès de nos « clients » la hausse des coûts et leurs répercussions, de même qu'à vous faire remonter nos difficultés avec ceux-ci au plus tôt en vue que vous puissiez intervenir.

Si l'on prend la mesure de l'indice coûts du carburant du CNR ramené à 15 jours qui ne concerne pas notre secteur, comptez-vous nous l'appliquer ?

En second lieu, comptez-vous faire pression sur « nos clients » en vue de pouvoir répercuter cette hausse ? Quelles est la position des Finances sur une modification de l'arrêté national, de la Santé et des Comptes Publics vis-à-vis du donneur d'ordre, l'Assurance Maladie et de sa direction ?

En l'état, Mesdames, Messieurs les ministres aucunes de vos mesures ne trouvent de fondement pertinent à l'encontre de ce que subissent nos entreprises, sous l'égide de prix administrés par l'Etat.

Pour un utile rappel, tout contrat en délégation de service public comporte une clause d'indexation annuelle tenant compte de certains indices, dont les coûts de l'énergie. Rien de tel en ce qui nous concerne.

Vous comprendrez donc aisément que les mesures annoncées manquent leurs cibles en ce qui nous concerne.

Si vous le permettez, quelques mots en vue d'appréhender le profond sentiment de décorrélation de l'action publique avec nos réalités de terrain.

Nous ne reviendrons pas sur la dichotomie de nos dispositions tarifaires sous votre égide. Cependant quelques éléments factuels méritent d'être relevés, à savoir :

1/ Les coûts des carburants comprennent plusieurs strates de taxation dont l'éco taxe de 8 ct par litre en 2025, passé opportunément à 16 ct du litre au 1^{er} janvier 2026, soit un tiers de la hausse observée, non imputable à la crise. Sans refaire un débat politique qu'il ne saurait être instruit ici, force est de constater que cette nouvelle taxe, sur les carburants visant à financer les primes CEE, ne manque pas de singularité.

En effet, ce dispositif que nous finançons tout un chacun, y compris ceux dans l'incapacité de pouvoir renouveler les moyens de locomotion, entreprises comprises, aboutit à ce que nous finançons par nous-même ce que vous présentez comme une aide de l'État.

Certes, nous pouvons reconnaître la puissance constructive intellectuelle des autorités publiques quand il s'agit de créer ex-nihilo, un dispositif de taxation au nom du principe de la trajectoire bas carbone. Si l'on simplifie, l'État nous fait l'aumône de nous rendre parfois une partie de nos biens, en vue d'assurer notre bien.

Vous comprendrez que nous ne pouvons pas souscrire à ce principe et taxations. D'autant que celle-ci s'est produit sur un cycle des cours bas, sans que vous ayez envisagé la question de la remontée des cours et de l'amplification cumulative de votre « taxe ».

Nous vous demandons donc la suppression de cette taxe indue sur le litre des carburants et renouvelons notre demande de prix plafonds des carburants.

2/ La situation en Europe versus les réponses apportées par les gouvernements :

Nous devons partager un double constat pragmatique quant à la situation française versus pays limitrophes.

Le premier constat est une incapacité quant à la situation réelle que nous vivons et subissons depuis les premiers jours. Certes le gouvernement a fini par admettre son erreur d'appréciation, sans cependant faire évoluer son mantra. L'on ne peut que le regretter.

Comparaison n'est pas raison, selon l'adage, sans pour autant que cela nous exonère d'une appréciation plus générale des réponses apportées par nos voisins aux situations chryso-gènes que nous vivons.

Force est de constater que tous, au principal, ont pris des mesures visant à ce que leurs entreprises et citoyens puissent surmonter la situation par le biais de différentes mesures adaptées, pour parties identiques à celles que nous vous avons suggérées.

En conclusion, il découle que cette crise comporte tant des facteurs exogènes ainsi que endogènes dont le cumul appelle des réponses à la hauteur des enjeux que nous vivons.

À l'aune des mesures annoncées, nous constatons avec regret qu'ils nous restent du chemin à parcourir.

Mesdames, Messieurs les ministres, monsieur le ministre des Transports, nous connaissons, toutes l'attention que recevra notre courrier ; nous savons que notre ministre de tutelle, à depuis son entrée en fonction, une attention et des actions pertinentes et fortes à l'égard de notre secteur et de celui du transport en sa globalité.

Nous comptons donc à ce que les réponses apportées soient à la hauteur de la situation présente.

Dans l'attente de votre retour, recevez, Messieurs les Ministres, l'expression de nos respectueuses salutations.

3

Pour la FNDT
La Présidente
Madame Emmanuelle CORDIER

